

Procès verbal
Conseil d'établissement

20/11/2023 / 18h30/ École Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours
(Endroit : Salle A019)

1. **Ouverture de la séance** : 18 h 35
2. **Mot de bienvenue et vérification des présences** (3 min)
Tour de table de présentation des membres.

Présence	Absence	Noms des membres	Rôles
x		Maude Richard	Parente, présidente
x		Mokhtar Liamini	Parent, vice-président
x		Émilie Leduc	Parente, déléguée
x		Aude Malkoun- Henrion	Parente (secrétaire)
x		Catherine Cloutier	Parente
x		Éva Lecouteur- Bédard	Parente
	x	Éric Laroche	Parent
x		Alexandre Ducharme Rivard	Parent (substitut)
x		Émélie D. Duchesne	Enseignante
x		Stéfania Grigoras	Enseignante
x		Julie Pinsonneault	Enseignante
x		Karine Chapleau	Enseignante
x		Maude Boyer	Psychoéducatrice
x	x	Josée Fontaine	Technicienne au SDG
x		Marie-Christine Binet	Directrice
x		André Boulay	Directeur adjoint

3. **Ouverture de la séance** (prise des présences et vérification du quorum) (1 min)
Nous avons le quorum.

4. **Lecture et adoption de l'ordre du jour** (2 min)
Il y a eu une demande de modification à l'ordre du jour, demande acceptée, ajout d'un point varia Émilie Leduc propose l'adoption de l'odj et Catherine Cloutier seconde l'adoption.

5. **Suivi et adoption du compte-rendu du 3 octobre** (5 min)
Mokhtar suggère une correction : Phrase p. 2 point 9.4. Mokhtar propose l'adoption du CR et Mme Stefania Grigoras seconde l'adoption.

6. **Période réservée au public** (15 min)

Pas de public.

7. **Conseil d'établissement**

19 h 00

7.1. Règles de régie interne

Lecture des règles.

Discussion autour du point 3. Substituts (art. 47 LIP). Précisément, il est question d'élaborer la règle du choix des substituts lors de l'absence d'un membre au CÉ. Est suggéré que la présidente écrive un courriel aux deux substituts et que le premier substitut qui répond présent à l'appel par courriel ou téléphone sera invité au CÉ pour cette réunion.

Discussion autour du point 10.1 concernant l'envoi des convocations régulières aux réunions du CÉ. Adoption d'un envoi des documents (convocation, procès-verbal et odj) 5 jours ouvrables avant la date de la réunion prévue.

Discussion autour du point 10.4 : il est décidé de permettre la demande de modification de l'ordre du jour par les membres jusqu'à 48h avant la date de la réunion.

Suite à la lecture des règles. Mme Binet propose l'adoption de ces nouvelles règles de régie internes. Elles sont adoptées à l'unanimité.

7.2. Dossier cour d'école

Mokhtar lance l'appel pour une participation à la création du Comité Cour d'école. Sont intéressées : Catherine Cloutier, Éva Lecouteur-Bédard, Maude Richard, Aude Malkoun-Henrion et Mokhtar Liamini en tant que coordinateur du Comité.

7.3. Suivi du financement BôSapin

Mme Binet a eu les accès. Le gain de l'école est de 163 CAD. Il y a eu 14 commandes.

7.4. Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves

Chaque année depuis deux/trois ans, il est demandé de consulter les élèves sur des points décidés par le CÉ. Mme Binet suggère de planifier ce sur quoi nous souhaitons interroger nos élèves. Les consulter sur le projet de la cour d'école semble une bonne idée.

7.5. Demande de financement au CÉ : projet « On sème vert »

Mme Brigitte Lacasse mène souvent des projets éducatifs écologiques avec les élèves. Elle aurait besoin de 500 \$ pour mener à bien un nouveau projet de semence autour de l'école au printemps. Mme Binet soumet aux membres la proposition de la financer par le CÉ.

Émélie D. Duchesne s'enquiert de la propriété des bacs de plantation autour de l'école. Ils appartiennent à l'école.

8. **Consultation/Approbation/adoption** 19 h 15
- 8.1. [PTRDI](#) (consultation)
Plan triennal de répartition des immeubles. Nous avons un acte d'établissement et nous devons être consultés par rapport à cet acte. Mme Binet nous présente la carte. Puis nous consultons le formulaire, le remplissons et le transmettons.
- 8.2. Critères de sélection de la direction d'école ([Forms](#)) (consultation)
Mme Binet nous soumet un formulaire de consultation pour la CSSDM concernant les critères de sélection de la direction de notre établissement. Puis, nous remplissons le formulaire et le soumettons.
- 8.3. [COSP](#) (contenu d'orientation scolaire et professionnelle)
Mme Binet nous informe que c'est un programme qui a été ajouté en 5^e et 6^e année pour préparer les élèves au monde professionnel : initiation aux champs d'intérêt, aux aptitudes et compétences, aux métiers et méthodes de travail, etc. Ce contenu est enseigné depuis 2017 à raison de 10h par année et intégré aux contenus des cours. Il est obligatoire, mais pas soumis à l'évaluation.
- 8.4. Sorties éducatives et culturelles (approbation)
Pas de sorties étant donné le contexte de grève.
9. **Service de garde** 19 h 40
Pas de point en raison du contexte de grève.
10. **Information** 19 h 50
- 10.1. Projet éducatif : en cours de préparation et
- 10.2. Vie de l'école : Ça bouge! On a des cours de piano, on a des propositions pour le soccer, le basket. Une personne a pris contact avec M. Boulay pour les cadeaux de Noël. Idem pour un défi de la planche. Mme Brigitte a fait une demande de subvention et on va avoir 15 000 \$ pour renouveler notre batterie de cuisine, acheter des aliments et cuisiner avec les enfants.
Il y a eu la course du club de course sur le bord du canal dans le cadre du défi « On bouge pour la vie! ». Le club de course a cuisiné des biscuits et a fait un concours du meilleur biscuit. M. Bamitié Lamboni a fait avec des élèves le défi Pierre Lavoie. M. Pierre Lavoie est venu, il nous a remis 6000 \$.
- 10.3. Proposition de calendrier des principaux sujets traités en CÉ
Mme Binet a une fiche calendrier avec tous les sujets à traiter lors des CÉ et va nous la transmettre avec le document de Régie interne nouvellement adopté. Elle nous demande de la consulter et de signaler au besoin des sujets à aborder au cours des prochaines réunions du CÉ.
11. **Délégué au comité de parent** (compte-rendu) 20 h 00

Émilie Leduc est allée le 24 octobre rencontrer la Protectrice de l'élève. Elle faisait un point sur le processus de transmission des plaintes qui est entré en vigueur il y a deux semaines. Ce processus va devenir obligatoire à partir du 15 décembre. Il a plusieurs étapes (3 // 60 jours) que nous explique Émilie Leduc. Il est mis en place un guichet centralisé des plaintes qui permet aussi la redirection des plaintes. Elle a précisé que toutes les plaintes à caractère sexuel passent directement par elle. Il existe des capsules Youtube de formation sur ce processus sur le site du gouvernement provincial section Protecteur national de l'élève. Elle a également abordé la question de reddition de comptes avec EVIO. Elle nous apprend que même les mineurs peuvent désormais déposer une plainte. Chaque école aura également un lien vers le processus de dépôt de plainte disponible sur son site web. Concernant les plaintes de nature technique (danger structurel dans l'école), elles sont redirigées au bon service. La RCPAQ (M. Sylvain Martel) est une autre option de représentation et de soutien aux parents : alternative avant la plainte. Parmi les comités de Parents, il y a un comité de transport que l'on peut contacter au besoin.

12. Comités de travail 20 h 15

12.1. Mot de l'OPP

Rien de nouveau à signaler.

13. Varia

La déléguée principale syndicale a demandé à ce que la lettre Action Mobilisation de la FAE soit lue ce soir. Cette lettre est lue par Karine Chapleau.

14. Levée de l'assemblée et date de la prochaine rencontre 20 h 30